DEJIC/EL

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU MARDI 11 AVRIL 2017 À 9h30

Sur convocations envoyées le vingt-quatre mars deux mille dix-sept, les membres du Comité Technique Intercommunal siégeant en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se sont réunis le mardi onze avril deux mille dix-sept à neuf heures trente à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇨ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU,
- **M. DESSÉRÉ,** Maire de LEMBEYE,
- **M. GARCIA,** Maire d'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **M. VIGNAU,** Maire de BEUSTE,
- **Mme BAUCE**, Adjointe au Maire de LAGOS,
- **M. CAUHAPE,** Maire de LESCUN,
- **M. MANDAGARAN,** Maire d'AMENDEUIX-ONEIX,
- **M. HUNAULT,** Maire de NAVAILLES-ANGOS,

⇨ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme LABORDE,** Adjoint technique à IDRON (CFDT),
- **Mme CARRERE,** Rédacteur au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse à SOUMOULOU (FO),
- **Mme BEBIOT**, Attaché à MONTARDON (SUD/LAB),
- **Mme CANDAU MALLET,** Adjoint technique principal de 2ème classe au SIECTOM COTEAUX BÉARN-ADOUR (UNSA), remplaçant Mme ETCHECAHARRETA,
- **M. ANETAS,** Adjoint technique à LAHONCE (UNSA), remplaçant Mme LARRABURU-OXOBY,
- **M. LATCHERE (FO),** Agent de maîtrise principal (FO) sans voix délibérative.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS et non représentés :

⇨ Représentants titulaires du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. AUSSANT,** Maire d'ARUDY,

⇨ Représentants titulaires du collège des représentants du personnel :

- **Mme MARION,** A.T.S.E.M. à AHETZE (CGT),
- **Mme DESCLAUX,** A.T.S.E.M principal de 2ème classe à NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **Mme DROUILLET,** A.T.S.E.M principal de 2ème classe à ARTIGUELOUVE (CGT).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- Mme ARRIVILLAGA, Responsable de la Direction Expertise juridique et instances consultatives,
- Mme WITTERKOËR-BÉNÉDIC, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail,
- Mme LEBLANC, Consultante à la Direction Expertise juridique et instances consultatives.

CONFIDENTIEL

Le Président remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal et souhaite la bienvenue à M. Jean-Michel DESSÉRÉ, Maire de LEMBEYE, qui a accepté de remplacer Mme BEHOTEGUY, au sein du collège des représentants des collectivités et des établissements publics.

Mme BEBIOT (SUD et LAB) assure les fonctions de secrétaire de séance.

Il rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour qui a fait l'objet de l'envoi d'un rapport succinct, puis d'un additif n° 1 :

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI/CHSCT DU 13 FÉVRIER 2017 2

II. PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE LA VISITE DES LOCAUX 2

III. AVIS SUR DES PROJETS DE DÉMARCHES D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2

IV. QUESTIONS DIVERSES 3

A. FORMATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CHSCT : 3
B. FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES : 3
C. DÉSIGNATION AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE RELATIF À L'ÉLABORATION DE LA NOMENCLATURE SUR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : 3
D. GROUPES DE TRAVAIL : 3

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI/CHSCT DU 13 FÉVRIER 2017

Conformément aux dispositions de l'article 53 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance en date du 13 février 2017.

II. PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE LA VISITE DES LOCAUX

Proposition de report de l'examen de ce dossier à la prochaine séance adoptée par les deux collèges composant le Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

III. AVIS SUR DES PROJETS DE DÉMARCHES D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics émettent chacun un avis favorable à l'unanimité sur les projets présentés par les communes de **JATXOU, LOUHOSSOA, LARRESSORE, SOURAÏDE**.

IV. QUESTIONS DIVERSES

A. FORMATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CHSCT :

Des précisions seront apportées lors de la prochaine séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

B. FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES :

La date de la formation sera communiquée ultérieurement et compte-tenu du calendrier de travail du CTI faisant fonction de CHSCT présenté en fin de séance.

C. DÉSIGNATION AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE RELATIF À L'ÉLABORATION DE LA NOMENCLATURE SUR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX :

En l'absence d'un représentant du syndicat CDG, les deux collèges composant le CTI faisant fonction de CHSCT acceptent, à l'unanimité, de reporter cette désignation à la prochaine séance.

D. GROUPES DE TRAVAIL :

À l'unanimité, les membres du CTI faisant fonction de CHSCT valident le calendrier du groupe de travail pour la fin de l'année 2017.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à 10 heures 20.

LE PRÉSIDENT,

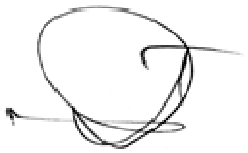

Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion